

## 100 CORDES SENSIBLES

Le mercredi 19 avril, en partenariat avec la Médiathèque du Doubs et l'association bisontine Tralalère, La Foyothèque a proposé deux ateliers d'éveil musical pour les enfants âgés de 4 ans et plus.

« 100 cordes sensibles » a fait découvrir la musique en tant que langage et moyen de communication à travers différents instruments : cithare, harpe, guitare, harpe, violon, luth, n'goni, banjo, contrebasse, giouzeng, ukulele, ... En laissant libre accès aux instruments, Louis et Jordan, animateurs



de Tralalère, ont permis aux enfants de révéler leur talent. Ces derniers ont pu jouer ensemble grâce à des jeux rythmés favorisant l'écoute des autres et leur expression.



## L'ATELIER INFORMATIQUE POUR LES SÉNIORS

En partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), La Foyothèque a offert un atelier informatique destiné aux séniors tous les vendredis du 7 avril au 26 mai.

10 élèves studieux ont eu le loisir de découvrir les bases de l'informatique : identifier, télécharger, utiliser un explorateur et des applications, s'informer sur internet, maîtriser la sécurité et le numérique, communiquer par e-mail et les réseaux sociaux, utiliser un site administratif.

Ces ateliers seront suivis d'une heure d'accompagnement à domicile. Cette formation a été validée par un diplôme. Bravo à tous !



## LE DÉFILÉ DU 8 MAI

La municipalité et l'Amicale des Anciens Combattants de Nommay ont commémoré le 8 mai. Le défilé a démarré à 10h rue Sous le Coteau conduit par la fanfare de Grand-Charmont et les jeunes sapeurs pompiers de Châtenois-les-Forges.



De nombreux Foyens avaient fait le déplacement pour participer au cortège. Le Maire Thierry BOILLLOT a rendu hommage aux « Morts pour la France ». Il était accompagné de l'Amicale des Anciens Combattants avec Henri JEANNEROT (président), Robert GENAY (porte drapeau) et Maxime (sergent de l'armée de l'air et de l'espace). Les adjoints et les conseillers Thierry THEVENOT, Béatrice DUFOUR, Jean WILK, Sophie FAIVRE, Elodie LAURENT, Françoise CIRET, Christiane MEHRENERGER, Bernard CRANNEY, Didier FRICHET, Cédric VUILLEMOT, Jean-Michel GRANDJEAN et Philippe MEILLET étaient également présents pour cette commémoration.



Tous les participants présents ont été conviés à un verre de l'amitié à La Foyothèque pour clore cette rencontre.

## LA BROCANTE TOUJOURS ATTRAYANTE !



Dimanche 14 mai a eu lieu notre traditionnel vide greniers. Dès potron-minet, tous les bénévoles étaient sur le pied de guerre pour accueillir la cinquantaine d'exposants. Comme chaque année, notre brocante a connu un vif succès et tout au long de la journée, les visiteurs ont déambulé pour chiner l'objet de leur envie.

L'association de la chasse a tenu le stand « restauration » d'une main de maître et le Comité des fêtes, la buvette. Toute la journée, tous ont croisé les doigts pour éviter que la pluie ne vienne jouer les trouble-fêtes. Mais quelques gouttes sont tout de même tombées à deux reprises.

La municipalité et le Comité des fêtes remercient chaleureusement tous les bénévoles pour leur implication. Et enfin, cerise sur le gâteau, la Patrouille de France nous a fait un petit clin d'œil en volant au-dessus de notre village.

## BIENVENUE CHEZ LES CH'TI !!!

Vendredi 5 mai, la commune a organisé en partenariat avec le Bar des sciences sous la houlette de Pascal Rémond et de notre traiteur foyen Didier Garing, un dîner conférence autour des spécialités culinaires du Nord.



Patrick Lemonnier, président de l'association Malt et Houblon, a pu entre deux plats, répondre à toutes les questions posées par certaines des 80 personnes présentes.

Tous ont savouré ce dîner conférence.



## L'ATELIER BULLE DE NATURE Le terrarium

Le mardi 9 mai, les Foyens se sont transformés en jardiniers pour un soir. Cet atelier a été proposé et présenté par Maud BROCARD et Patricia BOILLLOT.

La Foyothèque a invité Didier FERCIOT, horticulteur du magasin « Aux caprices des fleurs » de Châtenois-les-forges. Les apprentis jardiniers ont confectionné leur terrarium de plantes grasses ou sèches en laissant libre cours à leur inspiration.



## LES PRODUITS COSMÉTIQUES



Le bio est en vogue depuis de nombreuses années. Pour cette raison, après un atelier sur les produits ménagers maison, La Foyothèque a poursuivi avec la fabrication des produits cosmétiques bio de grande qualité le jeudi 8 juin.

Avec l'aide de Maud BROCARD et de ses fidèles bénévoles, 22 personnes ont confectionné des produits phares comme un baume à lèvres, un lait démaquillant, un déodorant et une crème nourrissante pour le visage et le corps. Après cet agréable moment, les participants sont repartis enchantés, riches de toutes les recettes cosmétiques.

## L'EXCURSION À GRAY

Comme le veut la tradition, le jeudi 13 avril, Rachel BULMÉ, vice-présidente du CCAS de Nommay, le comité et quelques accompagnatrices ont proposé aux Aînés (60 ans et plus) et aux adhérents du Club du Moulin, une croisière-repas pour découvrir le charme de la petite Saône.



Une visite au conservatoire du machinisme agricole et des métiers d'autrefois a conclu cette agréable sortie.

Le soleil a rendu cette balade des plus plaisantes ! Les Aînés se sont donné rendez-vous l'année prochaine pour une autre destination.

## « LE BAL DES SALES GOSES »

Le mercredi 14 juin, 150 enfants et parents des communes de Nommay, Vieux-Charmont, Sochaux, Grand-Charmont et Bethoncourt se sont retrouvés à la salle J. Prévert pour un super concert !

Lors de cet après-midi musical, organisé par le relais petite enfance de Vieux-Charmont en partenariat avec La Foyothèque de Nommay, les 4 musiciens de la troupe Tralalère ont interprété des compositions originales. Le programme s'étendait de la chanson française au Rockabilly.

Ce moment très original et particulier pour un jeune public, âgé à partir de 2 ans, a été fortement apprécié ! Les enfants ont dansé sur toutes ces musiques entraînantes et ont passé un agréable moment !



## L'ATELIER FAMILLE Arbre de Pâques et déco

À La Foyothèque, le mardi 4 avril en soirée, Maud BROCARD et ses bénévoles, accompagnées par Marielle HESSMANN et Christiane MEHRENERGER, ont fait le plein en recevant 80 enfants et adultes pour un atelier famille sur le thème de Pâques.



Les participants ont eu le plaisir de confectionner des arbres de Pâques et décorer des boîtes avec des serviettes en papier. Ils ont aussi pratiqué l'origami pour fabriquer lapins, œufs, poules... avec du papier recyclé.

Tous ces artistes sont repartis avec leurs œuvres !

## UN CHANGEMENT DE PRÉSIDENTE

Lundi 19 juin, l'association Nommay Créations a tenu son Assemblée Générale à la salle Prévert. À ce rendez-vous, le maire Thierry BOILLLOT et la conseillère déléguée aux associations Sophie FAIVRE étaient présents.

Cette association de 65 adhérentes regroupe plusieurs ateliers qui pratiquent des disciplines complémentaires : couture, broderie au point compté, cartonnage et patchwork.

**Atelier couture** : salles du bâtiment communal route de Dambenois deux séances lundi (dont une en fin d'après-midi pour les personnes en activité)  
**Atelier cartonnage** : salles du bâtiment communal route de Dambenois mardi après-midi des semaines impaires

**Atelier de broderie point compté** : La Foyothèque mardi après-midi des semaines paires  
**Atelier Patchwork** : salle J. Prévert journée complète jeudi des semaines paires.



Le club entretient des liens avec d'autres clubs de la région en organisant et participant à des journées de l'amitié. Le comité a fait le bilan de la saison 2022/2023 (réalisations, journées inter-ateliers et journées de l'amitié, participations aux manifestations organisées par la mairie, voyage de fin d'année) et les adhérentes présentes ont pu admirer les réalisations des différents ateliers avant de découvrir les projets de la saison à venir.

La Présidente, Martine CALONNE, à l'origine de la création du club en 1989, qui a assuré cette fonction bénévole avec un grand dévouement, a souhaité quitter la présidence (mais pas l'association) pour se consacrer à d'autres activités. Le comité et les adhérentes lui ont manifesté leur reconnaissance en lui offrant une composition fleurie et une bourse réalisée par les quatre ateliers qui contenaient les cadeaux des adhérentes. Isabelle LOUYS, nommée présidente à l'unanimité, nous a donné rendez-vous en septembre pour la reprise des activités. Le club animera un stand à la Fête de la Rayotte de Nommay du 17 septembre 2023.

## LA FÊTE DES ÉCOLES

Sous un soleil radieux, la cour de l'école s'est transformée en une joyeuse fête le samedi 3 juin. Les élèves ont eu le plaisir de montrer aux parents le travail réalisé avec les enseignantes : chants, danses et saynètes. Le public, venu en nombre, a été ravi ! Pour féliciter et encourager les 22 élèves de CM2, l'adjointe aux affaires scolaires Rachel BULMÉ et la conseillère Marielle HESSMANN ont remis un beau stylo roller à chaque élève. La municipalité a également offert un goûter à tous les élèves de l'école à la pause matinale.

L'association des parents d'élèves « La Récréfoynie » accompagnée par tout le corps enseignant a chapeauté cette belle fête ! La restauration était assurée par le food-truck Joly Piz-za. Les enfants se sont amusés à la kermesse l'après-midi qui s'est terminée par le tirage de la tombola.



## LES NOUVEAUX ARRIVANTS



Le mardi 16 mai, la municipalité a reçu à La Foyothèque les nouveaux Foyens arrivés depuis 2018 dans le village.

Le maire Thierry BOILLLOT a présenté l'équipe municipale et les différents services municipaux. Il en a profité pour dévoiler quelques projets... Les directrices de l'école et du centre Le Verger des p'tits Foyens se sont présentées et ont pu ainsi exposer leur fonction et leurs activités. Bienvenue à tous ces nouveaux Foyens !

## FAÎTES DE LA MUSIQUE !!



Depuis 1982, la France célèbre chaque mois de juin la Fête de la musique.

Cette année encore, en ce samedi 17 juin, les Foyens ont pu retrouver l'ambiance festive qu'ils aiment. Si malheureusement l'année dernière, elle a dû être clôturée brutalement suite à de gros orages, l'édition 2023 s'est parfaitement déroulée.

Dans un nouveau lieu, autour de la salle Jacques Prévert, les enfants ont pu danser et jouer en toute sécurité pendant que la fête battait son plein.

Le groupe « ÉLÉPHANT » a animé la soirée autour d'un immense karaoké. Nous avons eu le plaisir d'écouter TIBUS et ses reprises françaises. Notre Foyen Jean-Marie PÉGEOT, auteur compositeur et interprète a chanté quelques-uns de ses morceaux. Et le groupe de jeunes accordéonistes « D'UN COMMUN D'ACCORD » a revisité des airs entraînants. Pour clore le spectacle, Pascal KARTIER a interprété, de sa voix unique, tous les tubes de Florent PAGNY, ce qui a provoqué une grande émotion chez les spectateurs.

Les associations Automobiles du Lion et de la chasse ont tenu la buvette, la petite restauration et la confection de crêpes. Cette soirée s'est déroulée dans une belle ambiance ! Et c'est en pensant déjà à l'année prochaine que les participants se sont quittés !



## UN GRAND MERCI À SERGE ET ÉMILIA



Le lundi 12 juin, comme vous l'avez remarqué, la boulangerie du village « Le fournil de Nommay » a baissé le rideau définitivement. Après 19 années de bons et loyaux services aux petits soins des Foyens et toujours partenaire de la commune, Serge CURIE et Emilia FORNARI ont dû, avec beaucoup de regret, dire au revoir à leurs clients.

La municipalité de Nommay les remercie vivement pour leur implication dans la vie du village et leur souhaite bonne réussite dans leurs nouvelles occupations.

## RAPPEL : LE BRUIT

**Arrêté du Préfet en 2005** : les travaux de bricolage, de nettoyage, de jardinage... utilisant des appareils bruyants thermiques, électriques... ne sont autorisés que sur les plages horaires suivants :



**Lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30  
**Samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 19h30  
**Dimanche et jours fériés** : de 10h à 12h

Nota : les entreprises et les Services Techniques doivent respecter les horaires suivants :

**Du lundi au vendredi de 7h à 12h30 et de 13h30 à 20h**

## RAPPEL : LES DÉCHETS MÉNAGERS

### ORDURES MÉNAGÈRES

1 FOIS TOUTES LES 2 SEMAINES  
**LE MERCREDI**

- ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- ✓ Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- ✓ Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5h du matin.

COUVERCLE  
VERT OU BRUN

### DÉCHETS RECYCLABLES

1 FOIS TOUTES LES 2 SEMAINES  
**LE MERCREDI**

- ✓ Je mets mes déchets en vrac dans le bac (pas de déchets en sac).
- ✓ Le contenu du bac sera contrôlé, si non conforme non collecté.
- ✓ Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5h du matin.

COUVERCLE  
JAUNE

Les bacs sont à déposer en bordure de voirie SEULEMENT la veille ou avant 5h du matin le mercredi.

MERCI DE NE PAS LAISSER LES POUBELLES  
 SUR LE TROTTOIR ET LE DOMAINE PUBLIC  
 TOUTE LA SEMAINE !

## LA STÉRILISATION DES CHATS

Pour la deuxième année consécutive, la commune a passé une convention avec « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation qui se déroulera tout au long de l'année 2023 pour une quinzaine de chats errants.

Cette campagne se fait en partenariat avec les gardes nature. Pour rappel : 1 couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans !!!



**Nous vous rappelons que le puçage est obligatoire et que la stérilisation est très fortement conseillée !**

C'est essentiel pour retrouver un chat qui s'échappe car leur première impulsion est généralement de paniquer. Ils se cachent alors et rendent la tâche de les trouver beaucoup plus difficile. Beaucoup de ces animaux sont retrouvés blessés ou écrasés. La première obligation de tout propriétaire est de protéger son bien-être.

**Ne pas martyriser les animaux !**

La maltraitance animale se définit par toute action ou contexte qui implique de la souffrance, de l'humiliation, une douleur physique ou psychologique d'un animal de compagnie ou sauvage. Depuis le 28 janvier 2015, grâce à « 30 millions d'amis » qui a porté ce projet de loi, les animaux, en France, ne sont plus considérés comme des "biens meubles" et sont désormais considérés comme des "êtres vivants doués de sensibilité".

L'article du code pénal numéro 521-1 condamne la maltraitance animale d'une amende de 30.000 euros et de deux ans d'emprisonnement.

## L'ÉTAT CIVIL

### Mariages

Gaëtan SIMEON et Jennifer JURA Le 28 mai  
 Jacques HUREZ et Sarah HAAG Le 3 juin  
 Maxime BURETTE et Caroline NORMAND Le 17 juin

### Naissances

Olivia FENAUX Le 18 février  
 Léna CHOPIN Le 10 avril  
 Adryann KREMER Le 21 avril

### Décès

Marie-Thérèse GILLMÉ née ARNOLD, 83 ans Le 14 juin  
 Louis PETITPERRIN, 87 ans Le 27 juin

**ERRATUM** : dans l'état civil du Foy'infos N°50, une erreur s'est glissée sur l'orthographe du prénom de l'enfant FLISSI. Ce nouveau-né se prénomme Sohan (écrit par erreur Soan !). L'équipe de la rédaction du Foy'infos présente ses excuses.

Le projet « Réhabilitation ferme Roqua et aménagement mairie » est subventionné à hauteur d'environ 70% sur le total HT

SYDED SYNDICAT DES COMMUNES LYONNAISES DU DOUBS	Bourgogne Franche-Comté effilogis Bâtiments Basse Consommation d'énergie	M pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION	UNION EUROPÉENNE REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Doubs le Département	Liberté • Egalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
30 000 €	50 000 €	300 000 €	127 550 €	150 000 €	114 625 €

## LES DÉJECTIONS ANIMALES

Votre animal a tendance à faire sa crotte sur le domaine public (trottoirs, squares...) ou même aux abords des propriétés privées ? Cela est un manque de civisme et peut vous coûter cher ! Soyez vigilant et équipez-vous de sachets.

Tout propriétaire de chien est passible d'une amende au cas où il ne ramasserait pas les déjections de son cher toutou.

Pensez à respecter l'environnement, les autres promeneurs et notre personnel des Services Techniques !



## LES CHIENS ERRANTS



Nous vous rappelons que vous devez tenir votre chien en laisse.

**Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.**

Si vous décidez de promener votre chien sans laisse, vous pouvez être verbalisé (gendarmérie, gardes nature, police municipale...).

En cas de mise en fourrière suite à la divagation du chien, le maître doit obligatoirement régler les frais de mise en fourrière, les frais d'identification du chien et ceux de garde.

## L'AGENDA

Dimanche 9 juillet : Concours de pétanque  
 Samedi 15 juillet : Fête nationale  
 Vendredi 28 juillet : Marché du soir  
 Samedi 26 août : Cinéma plein air  
 Dimanche 17 septembre : Fête de la Rayotte  
 Dimanche 24 septembre : Semi-marathon Le Lion



## LE BUDGET

### LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'année 2022

#### LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses : 1 015 540,20 €  
 Les recettes : 1 106 763,48 €

#### L'INVESTISSEMENT

Les dépenses : 179 396,78 €  
 Les recettes : 330 721,29 €

### LE BUDGET COMMUNAL 2023

#### LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes = 1 439 397 €

#### LES DÉPENSES

Charges générales 386 600 €  
 Autres charges 108 720 €  
 Intérêts emprunts 14 500 €  
 Virement investissement 251 509 €  
 Personnel 636 520 €  
 Dépenses imprévues 40 000 €  
 Divers 1 548 €

#### LES RECETTES

Excédents antérieurs 249 175 €  
 Impôts et Taxes 867 511 €  
 Produits des services 86 475 €  
 Dotations 183 636 €  
 Revenus immeubles 32 300 €  
 Autres recettes 20 300 €

#### L'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes = 456 068 €

#### LES DÉPENSES

Travaux d'investissement 370 068 €  
 Emprunts 53 000 €  
 Dépenses imprévues 30 000 €  
 Autres : 3 000 €

#### LES RECETTES

FCTVA et autres 42 560 €  
 Virement section fonctionnement 251 509 €  
 Excédents investissements 132 836 €  
 Subventions investissements 27 915 €  
 Autres 1 248 €

**TOTAL BUDGET 2023 : 1 895 465 €**



DEUX  
RENDEZ-VOUS  
FOYENS

